

---

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 26 Septembre 2025 à 19h00**

# **PROCÈS-VERBAL**

# **ORDRE DU JOUR**

- ◆ Informations données par Monsieur le Maire
- ◆ Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 27 Juin 2025
- ◆ Présentation des dernières décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal

## **Administration Générale : 3 délibérations**

- ◆ Délibération portant sur l'approbation de la convention constitutive de groupement de commande de restaurant scolaire et la résidence des bords de Canche
- ◆ Délibération portant sur l'adhésion à l'AULA et à son programme partenarial d'activités
- ◆ Délibération portant sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau

## **Finances publiques : 3 délibérations**

- ◆ Délibération portant sur une subvention exceptionnelle de fonctionnement – Association « Art en ciel »
- ◆ Délibération portant sur une subvention de fonctionnement -Association « Embardée »
- ◆ Délibération portant sur une subvention de fonctionnement – Association « Les amis de Philippe Lebas et de la famille DUPLAY »

## **Action Sociale : 1 délibération**

- ◆ Délibération portant sur l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA)

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 26 Septembre 2025 à 19h00

---

Présidence de Johann DELARCHE

Secrétaire de séance : M. Patrick DELEU

*Date de convocation : 18 septembre 2025*

*Date d'affichage : 18 septembre 2025*

Étaient présents : Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Jacky LEBOUGRE, Solweig OBIN, Bryan LEROY Martine KIWIOR, Nicole LAGACHE, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Valérie LEBOUGRE, Daniel DUBOURDIEU, Gaëlle LAGACHE, Katia LEFEBVRE, Adrien LEFEBVRE, , Mélanie DEMAZURE, Christian DESPLANQUE,

Absente ayant donné une procuration : M<sup>me</sup> Christine CHABÉ représentée par M. Patrick DELEU,

Étaient absents excusés : Jean-François THERET, Franck MAAS, Ludovic DUVAL, Stéphanie HEMERY, Ginette BEUGNET

Étaient Absents : Eric AUGUET, Claude ROUGEGREZ, Simone VENIER, Gérald RAMPON,

## **Intervention de Monsieur Corentin MARCHE, chargé de développement et de partenariats au sein du GIE PRAGINNOV sur le réseau francophone des Villes Amies des Aînés**

Monsieur Corentin MARCHE présente la société PRAGINNOV et la démarche de ce réseau francophone des Villes Amies des Aînés.

PRAGINNOV est un Groupement d'Intérêt Économique (GIE) fondé par la CARSAT Hauts-de-France et la Communauté Urbaine d'Arras. Ce réseau francophone a pour mission de favoriser le bien-vieillir des personnes de 55 ans et plus, en développant des stratégies de prévention, d'évaluation et de coordination adaptées aux besoins des seniors.

PRAGINNOV réunit 2 expertises :

- Un pôle d'évaluation à domicile : (mettre en place des aides à domicile, le portage des repas...)
- Un pôle d'ingénierie et innovation sociale (étude stratégique, mesure d'impact sur des résidences autonomie...)

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur :

- En 1950, l'espérance de vie était de 69 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes.
- Aujourd'hui, elle atteint 86 ans pour les femmes et 80 ans pour les hommes.

À Frévent, 34 % de la population a plus de 60 ans, ce qui pose des défis en matière d'habitat, d'accessibilité et de services.

Ce dispositif, à portée nationale et internationale, vise à adapter les territoires au vieillissement de la population. Il repose sur une démarche participative et permet aux communes d'obtenir un label Ville amie des aînés (bronze, argent, or), en reconnaissance de leur engagement.

### **Les thématiques abordées :**

- La culture,
- L'autonomie
- Les espaces extérieurs
- La communication
- L'information
- Le lien social
- Le transport et la mobilité
- Participation citoyenne

### **Étapes de la démarche :**

1. Planification : création d'un comité de pilotage, rétroplanning, adhésion au réseau francophone.
2. Diagnostic participatif : rencontres avec les habitants, recueil de la parole des aînés.
3. Plan d'action : élaboration de mesures concrètes sur les thématiques identifiées.
4. Audit et labellisation : collecte de données et justification des actions menées.

Monsieur le Maire exprime la volonté de la municipalité d'obtenir ce label, afin de mieux répondre aux besoins des aînés, jusque-là moins pris en compte que ceux des jeunes. Il reconnaît que la commune n'est pas encore pleinement adaptée à cette population et souhaite que ce projet soit un levier de mobilisation pour les équipes municipales.

- Coût d'adhésion : 140 € par an.
- Financement des actions : PRAGINNOV prépare un dossier de financement pour que les actions soient sans coût pour la commune, à déposer avant octobre.

## I – INFORMATIONS

### ➤ 3 informations

---

#### **Information n°1 :**

Le mardi 23 septembre, le skate-park de Frévent a été inauguré en présence de Monsieur Laurent TOUVET, préfet du Pas-de-Calais, et sous le patronage de Madame Françoise GATEL, ministre de la Ruralité.

Ce projet, initié et soutenu avec détermination par le Conseil municipal des jeunes, illustre l'importance accordée à la voix des citoyens dans la commune. Après plusieurs années d'efforts et de patience, le rêve est devenu réalité.

Depuis son ouverture fin juillet, le skate-park connaît un succès populaire : enfants, adolescents, adultes et familles s'y retrouvent quotidiennement dans une ambiance conviviale. Les séances d'initiation au skate ont également rencontré un vif engouement, ravissant petits et grands.

---

#### **Information n°2 :**

Le mercredi 17 septembre, une délégation de Frévent, composée de Monsieur Jacky LÉBOUGRE (adjoint au maire), du DGS et d'une représentante du CCAS, a visité à Arras un appartement témoin des 42 logements en construction par Pas-de-Calais Habitat. Ce projet est le reflet de celui en cours à Frévent, où 57 logements neufs sont en train de voir le jour sur le site de l'ancienne gare.

La qualité architecturale, l'innovation des matériaux (notamment le bois), et la performance énergétique des bâtiments sont saluées. Ces logements modernes suscitent un fort engouement, avec déjà plus de 80 demandes enregistrées au CCAS, un chiffre en constante augmentation depuis les retombées médiatiques.

Après la gendarmerie, la salle des sports et le skate-park, cette opération confirme la dynamique de renouveau engagée à Frévent. Pour poursuivre cette transformation et répondre aux besoins des habitants, un soutien renforcé de l'État et des acteurs du logement est indispensable. C'est une condition essentielle pour revitaliser la commune, attirer de nouvelles familles, soutenir les commerces et préserver les écoles.

---

#### **Information n°3 :**

Le mercredi 24 septembre, en présence des adjoints, a eu lieu la cérémonie marquant le lancement officiel des travaux de restructuration de l'EHPAD « Les Pommiers ». Ce moment symbolique incarne un espoir fort pour l'avenir de Frévent.

Le projet, porté avec le soutien du centre hospitalier du Ternois, témoigne de l'engagement de la commune envers ses aînés et son implication dans la silver économie. L'objectif est clair : offrir aux seniors un cadre de vie chaleureux, respectueux et joyeux, où le bien-être ne dépend pas de l'âge. Mais cette initiative dépasse le seul cadre du grand âge : elle participe à la construction d'une ville intergénérationnelle, solidaire et humaine, où toutes les générations se rencontrent et s'enrichissent mutuellement.

Frévent affirme ainsi son identité : une ville de cœur, tournée vers l'avenir, où bien vieillir rime avec bien vivre.

## II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2025

Le procès-verbal du 27 Juin 2025 est adopté à l'unanimité.

## III - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **PRÉSENTATION DES DERNIÈRES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal,

VU les articles L. 2122-23, L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités,  
CONSIDÉRANT que le maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance, à savoir :

| Date       | Titre  | Objet  |
|------------|--|--|
| 08/07/2025 | <b>CONVENTION ANNUELLE<br/>RELATIVE A LA MISE EN PLACE<br/>DE PROJETS ARTISTIQUES ET<br/>CULTURELS ENTRE LA VILLE DE<br/>FREVENT ET LA COMPAGNIE<br/>L'EMBARDEE</b>        | <p><u>Objet</u> : Nous avons décidé de déterminer les modalités de la mise en œuvre des objectifs communs en matière de projets artistiques et culturels. L'objectif est d'inclure les populations aux expériences artistiques. L'embardeé souhaite développer les actions culturelles sur la ville, mettre un axe prioritaire sur le public enfant et adolescent et d'impliquer les établissements scolaires et les associations ou autres partenaires sociaux du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un stage en danse hip hop pendant les vacances d'automne pour les jeunes sur 5 jours à raison de 2h par jour (de 14h à 16h) entre le 20 octobre et le 24 octobre 2025</li><li>- Spectacle de danse hip hop « engrenage » le 24 Octobre 2025</li><li>- Initiation / sensibilisation danse hip hop à l'école primaire de Frévent entre septembre et octobre</li><li>- Une récré surprise pour le collège de Frévent en octobre 2025</li></ul> |
| 11/07/2025 | <b>CONVENTION D'OCCUPATION<br/>TEMPORAIRE IMPLANTATION<br/>D'ÉLÉMENT ACTIF PERMETTANT<br/>D'ASSURER LA<br/>COMMUNICATION<br/>RADIOÉLECTRIQUES DES<br/>OBJETS CONNECTÉS</b> | <p><u>Objet</u> : Nous avons décidé d'autoriser la société THD59-62 à installer, mettre en service et entretenir des passerelles ainsi que les éléments nécessaires à son fonctionnement (câbles, coffret LORA, alimentation électrique et équipement de connectivité fibre optique)<br/>L'exécution des travaux d'installation est à la charge de la société THD59-62 et sous sa responsabilité.<br/>La société versera une redevance annuelle de 50€ à la commune.</p> <p><u>Lieu</u> : Mairie de FREVENT<br/><u>Durée</u> : jusqu'au 3 novembre 2041</p>  |
| 01/08/2025 | <b>FESTIVITÉS DU 14 AOÛT 2025</b>  | <p><u>Objet</u> : Nous avons décidé d'organiser un feu d'artifice et une animation musicale</p> <p><u>Sociétés</u> : Le feu d'artifice a été assuré par la société FC Artifices, tandis que l'animation musicale a été confiée à Nath Évènement.</p>   |

|            |   |  |
|------------|---|--|
|            |   | <p><u>Date</u> : Le jeudi 14 août 2025<br/> <u>Lieu</u> : Rue du Marais<br/> <u>Montants</u> : Pour le feu d'artifice : 2500€ TTC et Nath évènement : 6 190€ TTC</p>   |
| 01/09/2025 | <b>CONVENTION D'UTILISATION DE LOCAUX PAR TERNOISCOM</b>                        | <p><u>Objet</u> : Nous avons décidé de mettre à disposition des locaux de l'école Saint-Exupéry et du restaurant scolaire pour l'organisation d'accueils de loisirs extrascolaires et périscolaires<br/> <u>Durée</u> : à partir du 3 Septembre 2025 au 28 Août 2026<br/> <u>Montant</u> : : la Communauté de Communes indemnise la commune selon les entretiens des locaux, les flux, l'utilisation de la cuisine.</p>  |
| 03/09/2025 | <b>CONVENTION INTERNE DE PARTENARIAT</b>  | <p><u>Objet</u> : Nous avons décidé que les services municipaux « Animation de la Vie Locale » et « Moulin Musée Wintenberger » participent activement au développement du lien social, à la valorisation du patrimoine et à l'animation culturelle de la commune.<br/> Les services s'engagent à travailler en partenariat afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les projets participatifs et citoyens autour du patrimoine local</li> <li>- Favoriser l'implication des habitants dans les actions culturelles et sociales,</li> <li>- Mutualiser leurs compétences et leurs moyens matériels</li> <li>- Organiser les échanges réciproques de publics et d'interventions entre les deux services</li> </ul> |
| 04/09/2025 | <b>CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE DE RÉPARATION PÉNALE</b> | <p><u>Objet</u> : Nous avons décidé de soutenir le développement d'actions de prévention de délinquance et de récidive en proposant à un mineur une mesure de réparation pénale ordonnée par l'autorité judiciaire.<br/> Cet accompagnement éducatif sera assuré par Mme DUQUESNOY, Educatrice au Service Educatif de l'ADAE d'Arras référent du déroulement de la mesure.<br/> <u>Date</u> : Du Jeudi 11 Septembre et le vendredi 12 septembre de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00</p>  |
| 11/09/2025 | <b>CONTRAT RELATIF AU RECENSEMENT DE LA POPULATION</b>                          | <p><u>Objet</u> : Nous avons décidé de choisir la Poste comme prestataire pour la réalisation du recensement de la population. La Poste s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à se conformer au protocole d'enquête défini par l'Insee.</li> <li>- à réaliser les missions d'agent recenseur</li> <li>- à rendre compte régulièrement de l'exécution de ces missions tout au long de l'enquête annuelle</li> </ul> <p><u>Période</u> : du 15 janvier au 14 février 2026<br/> <u>Montant</u> : 13€ HT par logement</p>  |
| 12/09/2025 | <b>JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE</b>                                       | <p><u>Objet</u> : Nous avons décidé de confier au Moulin Musée la mise en place de plusieurs animations pour cet évènement<br/> <u>Montant</u> : les animations seront gratuites<br/> <u>Date</u> : Samedi 25 septembre de 10h à 18h00</p>   |

*Monsieur Christian DESPLANQUE s'étonne que la commune doive financer le recensement, alors qu'il s'agit d'une opération décrétée par l'État.*

*Monsieur le Maire répond que la commune n'est pas tenue de faire appel à La Poste pour réaliser le recensement.*

*Cette année, il a été décidé de confier cette mission à un prestataire spécialisé, seule habilité à effectuer ce travail dans les conditions requises.*

*Il rappelle qu'auparavant, la commune recrutait des agents recenseurs, mais que des problèmes de comportement avaient été rencontrés.*

*Le recensement est une démarche sérieuse, dont les résultats auront un impact pendant les cinq prochaines années.*

*La période choisie pour le recensement précède les élections municipales, ce qui justifie davantage le recours à des agents assermentés pour garantir la qualité et la neutralité du travail.*

*L'objectif est d'obtenir des données précises et fiables.*

*Il précise également que l'INSEE octroie une subvention pour accompagner les communes dans cette démarche.*

*Monsieur Christian DESPLANQUE souhaite connaître le nombre de logements présents sur le territoire de la commune de Frévent.*

*Monsieur le Maire indique que la commune compte 1 606 logements.*

*Il reconnaît que le recensement représente un coût financier, mais insiste sur l'importance d'avoir des données fiables.*

# DÉLIBÉRATIONS

Délibération 2025-38

## APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE RESTAURATION SCOLAIRE ET LA RESIDENCE DES BORDS DE CANCHE

VU la loi Egalim 2 du 19 octobre 2021,  
VU la loi Egalim 3 du 30 mars 2023,  
VU la loi n°82-213 DU 02 MARS 1982 relative aux droits et libertés des communes,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L.2113-7 autorisant la constitution des groupements de commandes,  
VU le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,  
CONSIDÉRANT que la Code de la Commande Publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes, qui ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats,  
CONSIDÉRANT la concomitance de besoin de la commune de FREVENT et du CCAS de FREVENT pour la fourniture de repas en denrées brutes,  
VU la décision en date du 02 septembre 2022, le marché a été attribué à la société API RESTAURATION, située au 384 rue du Général de Gaulle, 59370 Mons-en-Barœul, pour une durée initiale de 12 mois, allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Ce contrat était reconductible deux fois, par périodes successives de 12 mois,  
CONSIDÉRANT que ledit marché arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu de lancer un accord-cadre pour désigner un nouveau prestataire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la constitution d'un groupement de commandes entre la commune de FRÉVENT et le CCAS de FRÉVENT concernant la fourniture de repas en denrées brutes pour le restaurant scolaire et la résidence des Bords de canche
- DE DÉSIGNER la commune de FRÉVENT en tant que coordonnateur du groupement de commandes pour la fourniture des repas.
- D'APPROUVER la convention précisant le fonctionnement et les obligations du groupement de commandes pour la fourniture des repas en denrées brutes
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents-tes : 17

Votants-tes : 18

Pouvoirs : 01

Vote :

- Pour : 18

- Contre : 0

- Abstention : 0

## CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AULA ET LA VILLE DE FRÉVENT

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois (AULA) est une association régie par la loi de 1901 et l'article L 132-6 du Code de l'urbanisme ayant pour objet les missions d'ingénierie territoriale fixées par l'Etat et celles relevant des politiques urbaines et de cohérence des projets de ses membres (cf. Annexe 1 à la présente délibération).

L'agence a été créée en novembre 2005, son périmètre d'intervention est composé de 322 communes qui représente une population de 715 000 habitants.

Par délibération de l'Assemblée Générale de l'AULA du 1<sup>er</sup> février 2022, puis du 3 mai 2023, les décisions suivantes ont été entérinées :

- L'approbation d'un Projet stratégique pour la période 2022 à 2026 fixant les orientations d'activités mutualisées et attendues de l'Agence par ses Membres adhérents,
- La création du collège des Communes par modification statutaire qui permet ainsi l'adhésion de communes en tant que Membres de l'agence jusqu'à la fin du mandat local en vigueur,
- Les montants de cotisations des Membres adhérents dont les communes

La cotisation de notre commune pour l'adhésion à l'AULA sera ainsi de 168,15€ pour l'année 2025.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- DE VALIDER l'adhésion de la commune de Frévent à l'Agence d'Urbanisme de l'Artois pour les années 2025 à 2032.

*Monsieur le Maire informe que l'agence AULA peut accompagner la commune dans la réalisation de plusieurs projets.*

*Il rappelle que l'AULA est l'organisme ayant conçu le SCOT du Ternois, ce qui lui confère une bonne connaissance du territoire.*

*Monsieur le Maire précise que l'AULA peut accompagner la commune sur un certain nombre de projets. C'est l'agence qui a conçu le SCOT du Ternois, qui connaît le territoire. La commune pourra accéder à des outils qu'ils ont créés et qui permette de connaître les habitations qui sont disponibles sur la commune ainsi que le DPE, les cellules commerciales.*

*Ces informations, collectées par l'AULA, sont intégrées dans une plateforme dédiée à laquelle la commune pourra accéder.*

*Monsieur le Maire précise que l'adhésion à l'AULA représente un coût de 10 centimes par habitant. Une présentation de l'outil sera faite au Conseil Municipal dès que la commune aura accès à la plateforme.*

Nombre de membres en exercice : 27

Présents-tes : 17

Votants-tes : 18

Pouvoirs : 01

Vote :

- Pour : 18

- Contre : 0

- Abstention : 0

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Il informe que ce rapport est disponible en mairie et également sur le site de l'observatoire de l'eau.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Monsieur le Maire explique les grandes lignes de ce rapport :

Estimation de la population desservie :

Année 2024 : Le service public d'eau potable dessert : 3 365 habitants

Année 2023 : Le service public d'eau potable dessert : 3 395 habitants

Nombre d'abonnés :

Année 2024 : Nombre d'abonnés : 1606

Année 2023 : Nombre d'abonnés en 2023 : 1634

Baisse de 1.7%

Consommation annuelle par abonné :

Année 2024 : La consommation moyenne par abonné est de : 83.39 m<sup>3</sup> au 31/12/2024

Année 2023 : La consommation moyenne par abonné est de : 90,25 m<sup>3</sup> au 31/12/2023

Eaux brutes : Prélèvement sur les ressources en eau :

Année 2024 : Le service public d'eau potable prélève : 219 719 m<sup>3</sup>

Année 2023 : Le service public d'eau potable prélève : 233 061 m<sup>3</sup>

Linéaire de réseau de desserte (hors branchements) :

Année 2024 : 33.08 kilomètres

Année 2023 : 33,08 kilomètres

En 2024, le prix au m<sup>3</sup> est de 2.19€ TTC et en 2023, il était de 2.11€ TTC.

*Monsieur le Maire évoque le projet d'installation d'un adoucisseur, le terrain de Monsieur WATTEBLED a été borné et l'acte notarié doit être rédigé dans les prochaines semaines.*

*La commune disposera de davantage d'informations sur ce projet au début de l'année 2026.*

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- DE TRANSMETTRE aux services préfectoraux la présente délibération
- DE METTRE en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Nombre de membres en exercice : 27

Présents-tes : 17

Votants-tes : 18

Pouvoirs : 01

Vote :

- Pour : 18

- Contre : 0

- Abstention : 0

## FINANCES PUBLIQUES

Délibération 2025-41

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION « ART EN CIEL »

Madame Christine LEGUILLETTE, adjointe au maire prend la parole,

VU la demande formulée par Madame Carole BOITEZ, présidente de l'Association « ART EN CIEL » dans le but d'obtenir une subvention exceptionnelle afin de pouvoir planifier des sessions d'arts plastiques avec Madame Mathilde LELEU, plasticienne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- DE VERSER une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 1 200,00 euros (mille deux cents euros), à l'Association ART EN CIEL à FRÉVENT, prélevée sur l'article 65748.020.ADM du BUDGET PRIMITIF 2025.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents-tes : 17

Votants-tes : 18

Pouvoirs : 01

Vote :

- Pour : 18

- Contre : 0

- Abstention : 0

Délibération 2025-42

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION « L'EMBARDÉE »

VU la demande formulée par Madame Valérie HEYMAN FOURNIER, présidente de l'Association « L'EMBARDÉE » dans le but d'obtenir une subvention afin de pouvoir mettre en place des projets artistiques et culturels sur la Commune de Frévent comme un stage de création artistique pendant les vacances d'automne, un spectacle de danse hip hop, ou encore une initiation/sensibilisation à la danse hip hop au groupe scolaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- Le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 2 200,00 € (deux mille deux cents euros), à l'Association L'EMBARDÉE à LÉPINE (62170), prélevée sur l'article 65748.020.ADM du BUDGET PRIMITIF 2025.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents-tes : 17

Votants-tes : 18

Pouvoirs : 01

Vote :

- Pour : 18

- Contre : 0

- Abstention : 0

Délibération 2025-43

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT – ASSOCIATION « LES AMIS DE PHILIPPE LEBAS ET DE LA FAMILLE DUPLAY »

VU la demande formulée par Monsieur Florent HERICHER, président de l'Association « LES AMIS DE PHILIPPE LEBAS ET DE LA FAMILLE DUPLAY » dans le but d'obtenir une subvention de fonctionnement,

*Monsieur Christian DESPLANQUE demande où se situe le siège de l'association.  
Madame Christine LEGUILLETTE répond que celui-ci est basé à Frévent.*

*Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'une association historiquement liée à Frévent, notamment en raison de son engagement en faveur de Philippe LEBAS. Il s'agit d'une petite structure disposant de moyens limités, dont l'assemblée générale se tient chaque année à Frévent. La commune soutient cette initiative, qui vise à créer un lieu dédié à la mémoire de Philippe LEBAS. Il ajoute que le personnel du Moulin-Musée est impliqué dans cette association à vocation historique et culturelle. Il informe également que l'association a proposé d'offrir un tableau à la commune. Celle-ci avait envisagé d'en faire l'acquisition, avec la rédaction d'un acte notarié et la prise en charge de sa restauration. Toutefois, en raison de la complexité du dossier, il a été convenu que l'association resterait propriétaire de l'œuvre. Ce tableau représente un membre de la famille DUPLAY.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité par 17 voix POUR, 01 CONTRE (M. Christian DESPLANQUE) et 0 Abstention :

- DE VERSER une subvention de fonctionnement d'un montant de 200,00 euros (deux cents euros), à l'Association LES AMIS DE PHILIPPE LEBAS ET DE LA FAMILLE DUPLAY à FRÉVENT, prélevée sur l'article 65748.020.ADM du BUDGET PRIMITIF 2025.

Nombre de membres en exercice : 27

Présents-tes : 17

Votants-tes : 18

Pouvoirs : 01

Vote :

- Pour : 17

- Contre : 01

- Abstention : 0

# ACTION SOCIALE

Délibération 2025-44

## ADHÉSION AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour but de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS. Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes : la lutte contre l'âgisme, le sentiment d'appartenance au territoire des habitants et la mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA. Aussi, nous nous engageons à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Élaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés\* ;
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer ;
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant ;
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

\*(Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ADHÉRER au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS) ;
- DE DÉSIGNER en tant que représentant titulaire M. Johann DELARCHE pour représenter la collectivité au sein de l'association (doit être un élu de la collectivité)
- DE DÉSIGNER en tant que représentant suppléant M<sup>me</sup> Christine CHABÉ pour représenter la collectivité au sein de l'association (peut être un élu ou un professionnel de la collectivité) ;
- DE VERSER annuellement la cotisation dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants (cette année, la cotisation sera de 140€)

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 17  
- Votants-tes : 18  
- Pouvoirs : 01

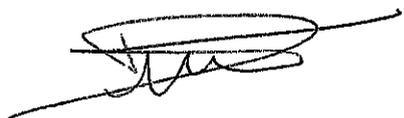
Vote :

- Pour : 18  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

*Monsieur le Maire clos la séance à 20h00.*

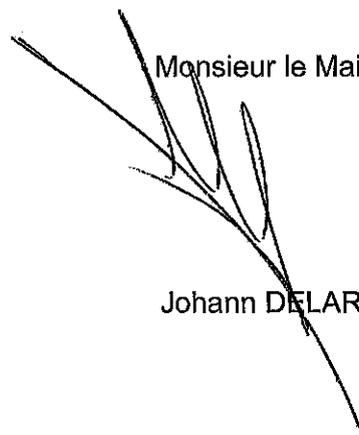
Frévent, le 26 septembre 2025

Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Patrick DELEU', written over a horizontal line.

Patrick DELEU

Monsieur le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Johann DELARCHE', written over a horizontal line.

Johann DELARCHE

